

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 18 janvier 2022**

Le mardi 18.01.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 11.01.2022), se sont réunis sous la présidence de Mr. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Anna, Maires Adjointes.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme GARCIA Hélène, Mme VIDAL Aurélie, M. POCHON Pascal.

Représentés : Mme AUREL Josie (par M. DELMAS), M. BEN AÏOUN Henri (par Mme MOREL CAYE), M. DOUCHEZ Dominique (par Mme D'ANNUNZIO), M. XILLO Michel (par M. BOURBON), Mme MANZON Sabine (par Mme MOREEL), Mme LOUGE Monique (par M. DELMAS).

Absent : M. MILLO-CHLUSKI Romain.

Secrétaire : M. BOURBON Philippe.

Délibération n° 07-2022.

Création d'un Pumptrack.

Demande d'aide financière au dispositif LEADER - actualisation du plan de financement.

M. le Maire rappelle que l'opération consiste en la conception et la réalisation d'un Pumptrack en enrobé sur la Commune de Grenade. Le site destiné à accueillir ce projet est situé entre le quai de Garonne et la route de la Hille, dans une zone de loisirs comprenant déjà un city stade, un skate parc, une piste de roller, des jeux pour enfants, des appareils de musculation en accès libre.

Considérant la carence en équipement en accès libre pour la jeunesse locale,

Considérant qu'il y a lieu de développer des équipements structurants sur le territoire, notamment les équipements sportifs de niveau local, et équipements de proximité en accès libre, et particulièrement ceux destinés aux jeunes,

Considérant que l'opération « *Création d'un Pumptrack* » correspond à la fiche 1.A., opération 1.2. de la Stratégie Leader,

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 99 705.00 € HT, soit **119 646.00 € TTC**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite une aide financière au dispositif LEADER, au taux le plus élevé possible, pour l'opération « *Création d'un Pumptrack* »,
- approuve le coût de l'opération, sur la base du plan de financement actualisé suivant :

DEPENSES	Coût prévisionnel HT
Travaux	99 705.00 €

RECETTES	
La Région Occitanie	12 000.00 €
LEADER	29 764.00 €
CCHT	8 000.00 €
CAF	30 000.00 €
Commune de Grenade (20%)	19 941.00 €
Total en €	99705.00 €

- autorise M. le Maire à signer tout document à la bonne exécution de ce dossier.